

LETTRE A- PROCÉDURE POUR L'INSCRIPTION SUR LE PORTAIL

Objet : Réinscription en ligne des élèves pour l'année scolaire 2022-2023 – Portail Parents

Madame,
Monsieur,

La réinscription des élèves qui fréquentent déjà une école du Centre de services scolaire des Sommets se fera par Internet, à l'aide d'un formulaire en ligne dans le site Portail Parents. La période d'inscription se déroulera du **31 janvier au 11 février 2022**.

Pour effectuer la réinscription de votre enfant, vous devez utiliser l'adresse courriel du parent chez qui l'enfant habite et qui est répondant au ministère, soit l'adresse utilisée pour communiquer avec l'école. Si l'enfant réside avec les deux parents et qu'ils sont tous deux répondants au ministère, c'est le premier parent qui procédera à l'inscription qui aura accès.

Pour toute modification concernant le parent répondant au ministère ou son adresse courriel, contactez l'école sans tarder.

N.B. Tous les documents d'information concernant l'inscription vous seront envoyés avec le présent courriel.

RAPPEL DE LA PROCÉDURE POUR LA RÉINSCRIPTION EN LIGNE

1. <https://portailparents.ca/accueil/fr/>
2. Si vous avez déjà créé votre compte, vous entrez votre adresse courriel et votre mot de passe.
3. Si vous entrez sur Portail Parents pour la 1^{re} fois, vous devez :
 - a. Vous connecter
 - b. Créer votre compte (vous devez avoir le code permanent de votre enfant ou le numéro de fiche – vous pouvez communiquer avec l'école pour obtenir ces numéros)
 - c. Entrer l'adresse courriel du répondant

- d. Créer un mot de passe et le confirmer (pour vous aider, il y a une capsule dans le bas de la page pour la création d'un compte utilisateur)
- e. Cliquer sur le mot **inscription**

4. Quand vous serez sur la page, vous pourrez procéder à l'inscription de votre enfant.

En cas de difficultés techniques, nous vous invitons à nous contacter au Service des ressources éducatives : 819 847-1610, poste 18820.

Pour un changement d'adresse ou un changement de situation familiale, vous devez communiquer avec l'école de votre enfant.

Note importante concernant le service de garde : cette année, dû à des modifications importantes au système, l'inscription au service de garde se fera plus tard, vers la fin de mois de mars.